

ATTESTATION

ATTESTATION SECURITE-INCENDIE relative à un établissement d'hébergement touristique

X

Je soussigné Stéphane LASSEAUX, Bourgmestre à B - 5 620 FLORENNES , déclare que endroit de camp mis en location ou à disposition exclusivement d'une organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française, flamande ou germanophone ou encore par l'autorité compétente de tout État membre de l'UE dénommé maison Thomas d'une capacité maximale d'hébergement de 50 personnes ; sis Route de Fraire 175 5620 Morialmé

; et propriété de Maison Thomas ASBL Route de Fraire 175 5620 Morialmé, : 0495/30.32.87

répond aux normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme,

La présente attestation sécurité-incendie est délivrée conformément au rapport de prévention 2219.02 - 2 rédigé en date du 20/08/2020 par le département prévention de la zone DINAPHI

En application de l'article 342 du Code wallon du Tourisme susvisé, votre attention est attirée sur les articles 336 et 337 dudit Code (cfr verso)

Fait le 18/09/2020 à FLORENNES



Stéphane LASSEAUX
Le Bourgmestre,

P. 0
[Signature]